



HAL
open science

France : mise en oeuvre de la PAC

Sophie Thoyer

► **To cite this version:**

Sophie Thoyer. France : mise en oeuvre de la PAC. PAC : qu'est-ce qu'on y cuisine? Recettes pour comprendre la Politique Agricole Commune, Commission Européenne, 2017, 978-2-9558518-1-4. hal-01681894

HAL Id: hal-01681894

<https://hal.science/hal-01681894>

Submitted on 11 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

FRANCE | MISE EN OEUVRE DE LA PAC

Auteur : Sophie Thoyer, professeur au département des sciences de gestion économique et sociale, Supagro Montpellier, membre du Groupe de Bruges

LE 1ER PILIER EN BREF

La réforme de la PAC 2014 impose que chaque hectare éligible de terres agricoles obtienne une quantité équivalente d'un soutien financier de base. Pour un pays comme la France, qui, jusqu'à présent allouait les paiements uniques par exploitation sur une base historique. Cela induit une redistribution significative des paiements directs, notamment vers le secteur des fruits et légumes, ainsi que vers l'élevage extensif, situés principalement dans le Sud de la France et dans les régions montagneuses. Ces secteurs obtiendront un soutien accru au détriment du secteur des grandes cultures dans le Nord de la France. Le rééquilibrage des paiements directs est renforcé par plusieurs choix faits par la France pour l'attribution du budget du 1er pilier. Ces choix devraient stimuler la transition du secteur agricole français à l'égard des pratiques et des systèmes de production compatibles à l'agroécologie.

- Les petites et moyennes exploitations agricoles reçoivent des paiements directs supplémentaires par le biais de l'activation du paiement redistributif : les 52 premiers hectares de chaque exploitation sont dotés d'un paiement de base bonifié (103 € par hectare en 2019).
- Les élevages bovins et laitiers extensifs, ainsi que la culture de protéagineux et de légumineuses pour l'alimentation animale, sont soutenus par les aides couplées. La France consacre 15% de l'enveloppe du premier pilier à ces paiements qui permettent de cibler le soutien aux secteurs de production spécifiques ou à des zones en difficulté.

LE 2ND PILIER EN BREF

Jusqu'à la réforme de 2013, la France métropolitaine avait un plan de développement rural unique pour l'ensemble du pays. Il y avait peu de place pour des ajustements au niveau régional. La réforme de 2013 donne à chacune des 21 régions françaises (regroupées en 13 grandes régions en 2016) la responsabilité du développement rural. Les régions peuvent concevoir leurs propres priorités et choisir les mesures les plus appropriées pour atteindre leurs objectifs de développement rural.

Toutefois, le ministère français de l'Agriculture a maintenu des lignes directrices nationales en faveur du projet national pour l'agroécologie. De gros budgets sont consacrés aux paiements dans les zones soumises à des contraintes naturelles, aux prairies permanentes et temporaires, et aux projets et agro-environnementaux et climatiques. Les initiatives novatrices et l'action collective au niveau local pour promouvoir des pratiques agricoles plus durables sont également encouragées et bénéficient d'un soutien spécifique.

EVALUATION PERSONNELLE

La France est confrontée à une érosion de sa performance commerciale dans le secteur agro-alimentaire. Le chiffre d'affaires dans le secteur de l'agriculture varie considérablement entre les secteurs de production et selon les années, et est très dépendant de l'aide publique. La crise dans les secteurs des produits laitiers et du porc a nourri le mécontentement et l'augmentation de la pauvreté rurale dans les régions touchées, notamment en Bretagne. Les agriculteurs accusent le coût du travail, qui est plus élevé que dans d'autres Etats membres de l'UE, et la réglementation environnementale contraignante.

Le ministère de l'Agriculture cherche à stimuler le secteur agroalimentaire avec un projet ambitieux d'agroécologie qui devrait améliorer la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles françaises. La répartition des paiements de la PAC est rééquilibrée en faveur des exploitations de petite et moyenne taille et les systèmes extensifs d'élevage. Cependant, l'ambition environnementale affichée par la France ne se traduit pas dans le contenu des mesures de verdissement françaises qui n'imposent que de petites contraintes environnementales supplémentaires.